

LES CONSÉQUENCES DU CONFLIT DANS LA RÉGION DE MOPTI SUR LE MOUVEMENT DES POPULATIONS

THE CONSEQUENCES OF THE CONFLICT IN THE MOPTI REGION ON THE MOVEMENT OF POPULATIONS

Denis KAMATE

Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako

Résumé :

Pendant que tous les efforts sont concentrés au Nord du pays pour éradiquer le phénomène du terrorisme; le centre du Mali, la région de Mopti bascule à son tour en crise sécuritaire. Ainsi, cette région devient une zone de non droit où toutes sortes d'atrocités sont commises à partir de 2015. L'attaque du village d'Ogossagou perpétrée le 23 mars 2019 par un groupe armé inconnu faisant plus de cent soixante (160) morts en est une parfaite illustration.

Quelles sont donc les conséquences du conflit dans la région de Mopti sur le mouvement des populations ?

Elles sont nombreuses. Il s'agit notamment la recrudescence des attaques terroristes provoquant des déplacements forcés, réactifs ou préventifs et la paralysie des activités professionnelles. La région de Mopti est devenue une zone où la violence gangrène le vivre ensemble séculaire de personnes que tout rassemblait et que tout divise aujourd'hui. Des assassinats insensés, le viol, le meurtre, la destruction de biens, le vandalisme se commettent régulièrement. Des femmes sont violées, éventrées, battues uniquement parce qu'elles ne s'habillent pas selon un code à elles méconnues, ou parce qu'elles ne parlent pas la même langue ou pratiquent une autre religion. Le pire, cette barbarie se commet au nom de Dieu, considéré par toutes les religions comme bon, patient, tolérant, omnipotent... Sa toute-puissance étant professée a-t-il besoin de soldats meurtriers ?

Nous pensons donc que l'Etat doit urgemment prendre ses responsabilités en assurant exclusivement ses missions régaliennes. La promotion et le respect strict des droits humains sont indispensables pour mettre fin aux confits engendrés par le changement climatique et qui provoque des migrations dans la région. Mais pour cela, ne faut – il pas un Etat fort ?

Mots clés : le conflit, le terrorisme, le mouvement des populations, les droits humains.

Summary :

While all efforts are concentrated in the north of the country to eradicate the phenomenon of terrorism ; central Mali, the Mopti region is in turn falling into a security crisis. Thus, this region becomes a zone of lawlessness where all kinds of atrocities are committed from 2015. The attack on the village of Ogossagou perpetrated on March 23, 2019 by an unknown armed group killing more than one hundred and sixty people is one of them perfect illustration.

What are the consequences of the conflict in the Mopti region on the movement of populations ?

They are many. These include the resurgence of terrorist attacks causing forced, reactive or preventive displacements and the paralysis of professional activities. The region of Mopti has become an area where violence plagues the centuries-old living together of people that everything brought together and that everything divides today. Senseless assassinations, rape, murder, destruction of property, vandalism, are committed regularly. Women are raped, disemboweled, beaten, simply because they don't dress according to a code unknown to them, or because they don't speak the same language or practice another religion. The worst, this barbarism is committed in the name of God, considered by all religions as good, patient, tolerant, omnipotent... His omnipotence being professed, does he need murderous soldiers ?

We therefore believe that the State must urgently assume its responsibilities by exclusively ensuring its sovereign missions. The promotion and strict respect of human rights are essential

to put an end to the conflict generated by climate change and which is causing migration in the region. But for that, don't we need a strong state?

Key words : conflict, terrorism, population movement, human rights.

INTRODUCTION

Pendant que tous les efforts sont concentrés au Nord du pays pour éradiquer le phénomène du terrorisme; le centre du Mali, la région de Mopti bascule à son tour en crise sécuritaire. Ainsi, cette région devient une zone de non droit où toutes sortes d'atrocités sont commises à partir de 2015. L'attaque du village d'Ogossagou perpétrée le 23 mars 2019 par un groupe armé inconnu faisant plus de cent soixante (160) morts en est une parfaite illustration.

Limitée au nord par la région de Tombouctou, à l'ouest et au sud par la région de Ségou, et au sud-est par le Burkina Faso, la région de Mopti est la cinquième région administrative de la République du Mali. Des règles établies depuis le début du XIXe siècle organisent donc en partie les deux principales activités économiques, l'agriculture et l'élevage¹. Ni la colonisation française, ni les grandes réformes territoriales de l'ère démocratique, notamment la Loi sur les collectivités territoriales de 1996 et la Charte pastorale en République du Mali de 2001², n'ont véritablement transformé l'ensemble de ces règles.

Ces règles établies gèrent des territoires agro-pastoraux de la région de Mopti concernant l'entrée et la sortie des plaines inondables par les cheptels. Pour paître leurs animaux, les peuls allochtones s'acquittent d'un droit de passage au près des peuls autochtones, qui sont les maîtres traditionnels de la terre. Ce droit de passage symbolique est devenu au fil du temps l'acquiescement par la monnaie qui ne cesse d'augmenter. Ce qui a nourri un sentiment de haine pendant des décennies.

Par ailleurs, les terribles sécheresses des années 1970 et 1980 ont réduit d'autant plus les zones de pâturages, augmentant encore plus la pression sur le Delta. À cela s'ajoute les effets des changements climatiques, qui se traduisent par « *des températures plus élevées et des pluies plus irrégulières dans la région, qui risquent d'augmenter les migrations à l'intérieur des zones rurales et ainsi accroître la compétition pour les ressources dans les décennies à venir*³ ».

Le problème se trouve aussi de « *la croissance concomitante des surfaces cultivées et des troupeaux*⁴ ». La taille des troupeaux a augmenté, mais les terres de pâturages et les couloirs de transhumance pour les troupeaux ont été réduits, pour laisser place à plus de champs cultivés. Les risques de tensions et de conflits s'en trouvent donc décuplés.

Dans ce climat de frustration résultant de l'injustice sociale et les changements climatiques, les événements de 2012 ont eu pour conséquence l'explosion des actes de vengeance dans la région de Mopti depuis 2015. L'affaiblissement de l'Etat dans cette zone et la circulation facile des armes ont permis les uns et les autres de prendre leur destin en main pour redéfinir les positions sociales, notamment l'accès aux ressources naturelles. Ainsi naissent des conflits à forme divers.

Juridiquement défini par le professeur Reuter comme étant « *une opposition de prétentions suffisamment extériorisée pour mettre en danger la paix sociale* », le conflit est extrêmement varié et comporte des gradations. Il est donc important de préciser que

¹ JEROME, 1985, p. 39.

² Loi N° 01-004, du 27 février 2001.

³ LEIF, 2014, pp. 638-657.

⁴ JEROME, op. cit, p. 40.

le conflit dans la région de Mopti est une variante du conflit armé interne puisque les protagonistes sont tous les habitants de cette région, une région administrative du Mali où cohabitent depuis plusieurs siècles plusieurs ethnies. Elle est majoritairement peuplée de peulhs, dogons, bozos. Ceux-ci exerçaient leurs activités professionnelles avec une large liberté de mouvement. Mais, depuis quelque temps, ce droit au mouvement est fortement menacé.

Nous ne nous tarderons pas sur le débat interminable selon lequel tel ou tel groupe ethnique sème la terreur, puisque les crimes se commettent fréquemment à l'encontre de toutes les couches sociales de cette région. Mais les enquêtes sont rares, ou si elles sont faites, les résultats ne sont pas connus. Par conséquent, nous nous limiterons sur l'une des conséquences importantes de ce conflit : le mouvement des populations.

On entend par mouvement des populations ou migration, le « déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit dans un pays entre deux lieux situés sur son territoire. La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur composition, leur durée, incluant ainsi notamment les mouvements des travailleurs, des réfugiés, des personnes déplacées ou déracinées⁵ ».

Il y a plusieurs types de migrations. Celle de la région de Mopti a une caractéristique de la migration interne : « *le mouvement de personnes d'une région d'un pays à une autre afin d'y établir une nouvelle résidence*⁶ ».

Dès lors, apparaît notre question principale : quelles conséquences pouvons-nous donc tirer du conflit dans la région de Mopti sur le mouvement des populations ?

Une telle question peut paraître paradoxale, dans la mesure où toutes les couches sociales de la région sont touchées par les conséquences du conflit, provoquant ainsi des graves violations aux droits de l'homme. Tel est pourtant l'objet de cette étude.

Elle nous permettra d'avoir une vue d'ensemble sur les atteintes graves aux droits humains, notamment le droit au mouvement. En effet, le conflit est tel que l'exercice de ce droit fondamental est devenu quasi impossible pour certains ; pour d'autres, il s'est transformé en migration forcée par peur de représailles. Aussi, cette analyse nous amènera à faire des recommandations pouvant aboutir à la solution de conflit qui secoue la région de Mopti.

Nous aborderons donc dans une première partie, la typologie des conflits dans la région de Mopti. Sur la base des enseignements que nous aurons dégagés, nous tenterons, dans une seconde partie, d'expliquer les conséquences de ces atteintes graves des droits humains sur le vivre ensemble dans la région.

I- TYPOLOGIE DES CONFLITS DANS LA REGION DE MOPTI

Les conflits qui minent la région de Mopti prennent leur source profonde du changement climatique qui favorise l'implantation du terrorisme.

1. Conflit lié au changement climatique

Malgré qu'il dispose des instruments juridiques nationaux et internationaux, notamment la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques⁷ de

⁵ GLOSSAIRE DE LA MIGRATION, 2007, p. 47.

⁶ Ibidem, p. 49.

1992, le Protocole de Kyoto de 1999, toutes les études climatiques sur le Mali sont alarmantes. Elles sont plus inquiétantes pour les régions du nord et celle de Mopti.

Depuis déjà trois décennies le Mali, comme l'ensemble du Sahel, connaît des épisodes sévères de variations climatiques. Graduellement, il s'est instauré une austérité climatique aux effets dévastateurs : les déficits pluviométriques chroniques entraînant la famine, l'exode et la perte de vies humaines et animales, la désertification, l'harmattan plus violent, la réactivation des dunes de sable dans tout le Sahel Nord du Mali.

La région de Mopti est la charnière entre le Mali jaune du nord et le Mali vert du sud, couleurs qui se font face sur le drapeau national. A l'origine, le jaune symbolisait l'or que recèle le sous-sol du pays. Ici, c'est aussi la ligne de démarcation entre les plaines agricoles et les plateaux désertiques, entre les peuples nomades qui conduisent le bétail et les peuples sédentaires qui cultivent la terre. C'est une porte d'entrée vers le Sahel, posée comme une ligne de fracture entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne.

Dans la mémoire collective, les sécheresses de 1970 et 1980 ont marqué un tournant. Près d'un tiers du cheptel national y avait succombé et 40% de la population avait été sévèrement touchée. Dans ces conditions, on ne peut que donner raison à ce témoignage recueilli par le chercheur M. Samuel TURPIN : « A partir de là, les choses ont changé. Il a fait de plus en plus chaud et nous avons vu de moins en moins de pluie. Avant, il y avait de la terre pour tout le monde ici. Il n'y avait aucun conflit. Tout le monde vivait ensemble. Le bétail avait son passage pour la transhumance. On aimait faire la fête lorsque les troupeaux descendaient. Aujourd'hui, je ne comprends plus rien. Les gens se battent entre eux. Il y a trop de monde qui se dispute la terre. C'est comme si Dieu nous punissait⁸.»

Les effets du changement climatique exacerbent la compétition autour des ressources naturelles, renforçant une situation sécuritaire et économique déjà précaire. Cela alimente les tensions intercommunautaires et ravive des conflits larvés enfouis dans les pages d'histoire, profitant à l'extrémisme et alimentant le conflit dans le nord du pays. Ce conflit entraîne des déplacements de populations, qui provoquent à leur tour de nouvelles sources de tensions. Ce qui crée des conditions favorables au terrorisme.

2. Conflit lié au terrorisme

L'une des définitions consensuelles du mot terrorisme est empruntée à Gérard CHALLIANT selon laquelle le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques⁹. Cette définition correspond à l'extrémisme violent perpétré dans la région de Mopti. Pourtant, Mopti symbolise la diversité de l'Etat du Mali. C'est une région où les communautés peulhs, dogons, bozos, bambara cohabitent depuis des siècles. Le conflit étant naturel, il a toujours été résolu par des institutions traditionnelles. Mais, à partir de 2015, le terrorisme donna une autre dimension aux conflits qui se naissaient entre ces groupes ethniques. Pour beaucoup de rapports des organisations internationales, ces conflits ont une qualification ethnique mais pour notre étude, ils ont une connotation religieuse. Les discours et actes des groupes terroristes illustrent bien leur volonté

⁷ On entend par changements climatiques des changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours des périodes comparables (CCNUCC, 1992).

⁸ Projet Humains and Climat dans son rapport publié le 16 septembre 2020.

⁹ CHALLIANT, 2002, p. 10.

d'islamiser le pays¹⁰. Les attaques perpétrées sont aussi des actes terroristes. Ces actes s'attaquent aux symboles de l'Etat : son organisation et son fonctionnement. Nous allons illustrer cela à travers quelques cas ci-après.

Les infrastructures publiques comme les écoles, les ponts, les bacs font de plus en plus fréquemment l'objet d'actes de sabotage, notamment par l'utilisation de substances explosives.

Le 7 juillet 2020, le pont 43 situé dans le cercle de Bandiagara, dans la région de Mopti, a été détruit par un engin explosif improvisé. La destruction de quatre ponts sur la route nationale (RN 15) porte gravement atteinte à la protection des populations, car elle empêche d'une part le bon déroulement des secours d'urgence et l'acheminement de l'aide humanitaire et d'autre part l'accès de la population aux services publics, aux marchés et à leurs moyens de subsistance habituels¹¹.

Par ailleurs, démunies et laissées à l'abandon par des autorités préoccupées par la montée de l'insécurité, les écoles sont devenues la cible des groupes armés terroristes affiliés à la Katiba Macina de Hamadoun Kouffa, qui exploitent cette faiblesse pour étendre leur influence dans la région de Mopti où ils tentent de gagner la confiance des populations.

En s'attaquant aux écoles dites « formelles », les groupes terroristes tentent de se positionner en adoptant une rhétorique anti-occidentale et en pourfendant l'État, accusé d'être inféodé aux intérêts étrangers. Il semble donc y avoir un calcul politico-religieux derrière les intimidations répétées contre les enseignants et la destruction des infrastructures scolaires.

En mai 2017, deux écoles dans la commune de Sah, localité située à 30 km de Youwarou, à Mopti, ont été détruites, au motif que « *c'est l'éducation prônée par la charia qui doit être dispensée* ». Selon un rapport d'Amnesty International, à Diafarabé, Togue Mourari et Sarro (Mopti), de présumés « terroristes » ont exigé la fermeture des écoles pour les « *transformer en structures dispensant un enseignement coranique* »¹².

De 2015 à nos jours, il est difficile de passer une journée sans que les médias ne rapportent des attaques terroristes. Ainsi, les attaques du 1er janvier 2019 de Koloko¹³, du 23 mars 2019 d'Ogossagou¹⁴, du 09 juin 2019 de Sobanou¹⁵ ne sont pas passées inaperçues. Dans ces attaques, les hommes et femmes, enfants et vieux ont été sauvagement tués, les maisons saccagées, mêmes les animaux ne furent pas épargnés.

Ces constats nous emmènent à affirmer que la région de Mopti est devenue une zone où la violence gangrène le vivre ensemble séculaire de personnes que tout rassemblait et que tout divise aujourd'hui. Des assassinats insensés, le viol, le meurtre, la destruction de biens, le vandalisme se commettent régulièrement. Des femmes sont violées, éventrées, battues uniquement parce qu'elles ne s'habillent pas selon un code à elles méconnues, ou parce qu'elles ne parlent pas la même langue ou pratiquent une

¹⁰ Cette volonté d'islamiser le pays est partagée par beaucoup de prêcheurs et fidèles de la religion musulmane. Les débats actuels sur la laïcité dans le projet de révision de la Constitution sont une illustration parfaite.

¹¹ Communiqué de presse du Bureau de la Coordination Humanitaire des Nations unies, publié le 09 juillet 2020

¹² ADAM, SANGARE, GOLOVKO, 2017.

¹³ L'attaque de Koloko fait 37 personnes tuées selon un Communiqué du Gouvernement.

¹⁴ L'attaque d'Ogossagou fait 160 personnes tuées.

¹⁵ L'attaque de Sobanou fait près de 100 personnes tuées.

autre religion. Le pire, cette barbarie se commet au nom de Dieu, considéré par toutes les religions comme bon, patient, tolérant, omnipotent... Sa toute-puissance étant professée a-t-il besoin de soldats meurtriers ?

Au terme de cette première sous-partie, nous avons, sans doute, une idée un peu plus précise sur la typologie des conflits qui secouent la région de Mopti. Cette idée se renforcera et se consolidera au fil de la découverte des conséquences sur le mouvement des populations.

II- CONSÉQUENCES SUR LE MOUVEMENT DES POPULATIONS

Le changement climatique et le terrorisme provoquent dans la région de Mopti le déplacement massif de la population. Ce qui provoque la paralysie de l'activité professionnelle des habitants qui restent.

1. Migration vers les villes

La recrudescence des attaques de village continue de provoquer des déplacements forcés, réactifs ou préventifs. Le nombre de personnes déplacées internes a quadruplé en deux ans à cause de l'insécurité persistante dans le nord et le centre pour arriver à plus de 250 000 en avril 2020 contre 60 000 en avril 2018. Parmi ces personnes, près de 50 pour cent vivent dans les régions de Mopti et de Ségou et plus de la moitié (58 pour cent) sont des enfants de moins de 18 ans¹⁶.

Selon le Haut Commissariat des Réfugiés des Nations unies, les déplacés internes au Mali sont regroupés dans 105 sites de déplacement répartis respectivement dans les régions de Tombouctou (51), Gao (20), Mopti (19), Ségou (9), Koulikoro (2) ainsi que le district de Bamako(4). Cette situation n'exclut pas la présence de sites installés de manière spontanée et anarchique. C'est la région de Mopti qui compte le plus de personnes déplacées internes avec 150.746. Elles vivent dans des conditions inhumaines : manque de nourriture, d'abris, de soins médicaux...

Il est plus urgent que toutes les parties au conflit mettent fin à la violence et assurent la protection des civils notamment des réfugiés, des personnes déplacées internes et des civils de façon générale dans leurs zones d'opérations conformément au droit des réfugiés, au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire. Même en situation de conflit armé, les civils comme leurs biens essentiels et les infrastructures publiques doivent être protégés et ne doivent en aucun cas être pris pour cibles¹⁷.

Par ailleurs, les populations des hameaux sont les plus nombreuses à migrer vers les villes. En effet, il devient de plus en plus dangereux de vivre en petit nombre. Ces habitants sont régulièrement attaqués par les groupes terroristes en motocycliste. C'est

¹⁶ Communiqué de presse du Bureau de la Coordination Humanitaire des Nations unies, publié le 09 juillet 2020.

¹⁷ Buti Kale, Représentant du HCR au Mali dans le Communiqué de presse du Bureau de la Coordination Humanitaire des Nations unies, publié le 09 juillet 2020.

pourquoi, ils cherchent à aller habiter dans les chefs lieux des cercles et des communes de la région de Mopti.

A cause de tous ces facteurs,, pêcher, élever ou cultiver ne suffisent plus à subvenir aux besoins de la famille. Les jeunes doivent se débrouiller par toutes sortes de petits moyens : soit en partant à Bamako ou au Burkina Faso voisin, pour trouver des boulots de misère; soit en pratiquant l'orpaillage et tenter leur chance dans les mines d'or dans des conditions de forçat; soit en se laissant tenter par «l'aventure djihadiste» et les milices d'autodéfense. Cette situation provoque le déplacement massif des populations rurales de Mopti. Elle paralyse aussi les activités professionnelles des personnes qui y restent.

2. Paralysie des activités professionnelles

La paralysie des activités professionnelles est l'une des conséquences désastreuses des actes du terrorisme. L'agriculture, l'élevage et la pêche étant des activités économiques principales, il devient dangereux de les exercer. Le dogon et le bambara ne peuvent plus aller aux champs. Les maigres récoltes sont souvent brûlées. Le peulh n'arrive plus à pâturer les animaux dans la brousse. Le bozo se méfie des fleuves.

A l'instar des autres régions du Mali, l'agriculture dans la région de Mopti est une activité de culture vivrière dont les champs sont à des kilomètres des villages. Les familles paysannes n'avaient pas besoin de protection sécuritaire. Elles exerçaient les travaux champêtres dans la brousse avec quiétude. Un paysan pouvait faire des jours dans la brousse en raison de ses travaux sans qu'il soit inquiété par une quelconque sécurité.

Mais cette quiétude a disparu à cause de l'insécurité. La multiplication des massacres des paysans dans leurs champs par des groupes terroristes motocyclistes oblige ceux-ci de rester à la maison, donc assiégés. Ces groupes donnent souvent des ultimatums, des interdictions, des autorisations aux paysans pour accéder aux champs. Les cas des récalcitrants tués, les récoltes brûlées ou pourries sont nombreux

Dans la foulée, l'éleveur subit le même sort. A cause de réchauffement climatique, les zones de pâturages sont de plus en plus distantes. Il faut déplacer de village en village en faisant des jours et nuits dans la brousse pour pâturer les troupeaux. Si cela était possible hier, il est impossible aujourd'hui car les groupes terroristes alimentent leurs réseaux en s'attaquant aux troupeaux. Beaucoup d'éleveurs ont perdu leurs troupeaux de vaches, de chèvres et de moutons. D'autres les commercialisent dans les grandes villes.

Additivement aux activités professionnelles des personnes privées, les actions de l'Etat sont fortement paralysées dans la région. Sur le plan sécuritaire, les services de sécurité et de défense ne sont plus présents partout dans la région. Sur le plan de représentativité, les autorités locales sont dysfonctionnelles. Beaucoup de sous-préfets, de préfets et de maires ont abandonné leur poste de travail. Sur le plan d'accomplissement des services de base, les hopitaux, les centres de santé, les écoles, les organisations non gouvernementales sont obligés soit de réduire leurs activités soit de fermer leurs portes. Cette faiblesse de l'Etat provoque le chômage et l'insécurité holistique.

Dans ces conditions, ce sont non seulement des professions héritées des ancêtres qui sont menacées de disparition, mais aussi, l'Etat qui est en voie de déliquescence.

CONCLUSION

La région de Mopti traverse une crise sécuritaire à caractère endogène à cause de l'aggravation progressive des effets de réchauffement climatique au fil des ans. La question de terrorisme est venue anéantir presque le peu d'espoir qu'on pouvait escompter. Ainsi l'ensemble du pays est menacé par des crises similaires de celles qui ont mis fin aux grands empires comme l'empire du Ghana, le mandingue et le songhoï. Nous pensons donc que l'Etat doit urgemment prendre ses responsabilités en assurant exclusivement ses services régaliens. La promotion et le respect strict des droits humains sont indispensables pour mettre fin aux confits engendrés par le changement climatique et qui provoque des migrations dans la région. Mais pour cela, ne faut – il pas un Etat fort ?

BIBLIOGRAPHIE

CHALLIANT, Gérard [dir.] (2002). *Les stratégies du terrorisme*. Paris, Desclée de Brouwer.

HCR MALI (2020). *Communiqué de presse*, 09 juillet.

JEROME, Marie (1985). « Élevage et problèmes fonciers dans le Delta intérieur du Niger au Mali », *Cahiers de la recherche-développement*, n° 7.

LEIF, Brottem (2014). « Hosts, Strangers and The Tenure Politics of Livestock Corridors in Mali ». *Africa* 84.4, pp. 638-657.

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (2007). *Glossaire de la migration*. Genève, ONU Migration.

ADAM, Nadia ; SANGARE, Boubacar et GOLOVKO, Ekaterina (2017). « L'éducation mise à mal par le terrorisme au Mali ». *SEHELIEN.com*.